

CHARTRE FORESTIERE DU TERRITOIRE

DE SAUMUR VAL-DE-LOIRE

PLAN D' ACTIONS 2023 - 2027



LES FORÊTS

SAUMUR VAL DE LOIRE

Préambule

Suite au diagnostic de la filière forêt-bois, réalisé pour l'élaboration de la Charte Forestière de Saumur Val de Loire, un plan d'actions a été rédigé en concertation avec les acteurs de la filière forêt bois et les élus du territoire. Des ateliers de concertation, en présence de partenaires techniques, d'entreprises de la filière ainsi que de propriétaires forestiers ont été réalisés en juin 2022.

La commission filière bois et équestre de Saumur Val de Loire, composée d'élus du territoire, s'est ensuite réunie et a sélectionné au total 15 actions phares réparties dans 6 objectifs opérationnels répondant aux grands enjeux de cette charte forestière en matière de gestion durable des forêts, de développement de la filière bois locale, d'adaptation au changement climatique et de promotion de la « Culture forestière » sur le territoire. En octobre 2022, 4 groupes de travail ont été formés avec les principaux partenaires techniques de la Charte forestière, pour rédiger en détail la plupart des fiches actions : éléments techniques, partenariats, financements identifiés ...

Ce plan d'actions est établi pour une durée minimale de 5 ans soit jusqu'en 2027, échéance à laquelle un bilan pour une mise à jour des actions pourra être effectué.

La Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire remercie chaleureusement tous les acteurs, élus et partenaires qui ont participé aux groupes de travail et aux ateliers de concertation pour l'élaboration de ce plan d'actions opérationnel.

Table des matières

A. Dynamiser la mobilisation des bois par la gestion durable.....	3
Fiche action 1.....	3
Fiche action 2.....	5
Fiche action 3.....	7
B. Améliorer les dispositifs de prévention et de défense contre les incendies en forêt.....	9
Fiche action 4.....	9
Fiche action 5.....	11
C. Développer l'usage du bois issu de la filière locale / régionale.....	14
Fiche action 6.....	14
Fiche action 7.....	16
Fiche action 8.....	19
D. Faire connaître la filière forêt-bois.....	21
Fiche action 9.....	21
Fiche action 10.....	22
Fiche action 11.....	24
Fiche action 12.....	26
E. Rendre nos forêts plus résilientes face aux effets du changement climatique.....	28
Fiche action 13.....	28
Fiche action 14.....	30
Fiche action 15.....	32
F. Animer la Charte forestière.....	35
Fiche action 16.....	35
Fiche action 17.....	36
Fiche action 18.....	37
Fiche action 19.....	38

A. Dynamiser la mobilisation des bois par la gestion durable

Fiche action 1

A. Dynamiser la mobilisation des bois par la gestion durable	
Action A.1	Améliorer l'accès à la ressource forestière
Priorité 2	Temps à passer  Moyens financiers estimés 
Périmètre de l'action	Territoire CASVL
Constats	Le foncier est très morcelé avec plus de 90 % de propriétaires privés possédant moins de 4ha de surface forestière. Ces petites parcelles ne sont pas toujours entretenues: du bois reste donc à mobiliser. 215 propriétaires soit 3400ha sont éligibles à un document de gestion durable volontaire. Il existe également des parcelles « oubliées », sans propriétaires. Dans le cadre de la DFCI (Défense des forêts contre les incendies), le non-entretien peut poser problème. La connaissance de ce foncier reste à approfondir pour mener une action concrète.
Enjeux de la Charte	Dynamiser la gestion forestière durable sur le territoire.
Objectifs de l'action	-Mobiliser les petits propriétaires forestiers dans le but d'élaborer des documents de gestion durable, volontaires et concertés. - Valoriser l'intérêt économique de la sylviculture et engager les «petits» propriétaires dans une démarche durable. Augmenter la surface forestière gérée durablement. - Mieux entretenir les chemins et surveiller leur maintien en bon état: intérêt pour la mobilisation du bois mais aussi dans la DFCI. - Intégrer les parcelles sans propriétaires dans une continuité foncière.
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	Actions Natura 2000, Défense des forêts contre les incendies (DFCI).
Public(s) ciblé(s)	Propriétaires forestiers
Description / Sous actions	A.1.1 Favoriser la gestion durable groupées des petites propriétés forestières : - Faciliter le travail déjà mené par le CNPF et le compléter sur les plus petites propriétés. - Définir des zones prioritaires sur les critères suivants : risques, santé, morcellement, potentiel de production, dessertes, stockage... - Solliciter via un courrier de présentation les propriétaires identifiés pour leur demander ce qu'ils souhaitent faire de leurs parcelles dans un avenir proche. - Présenter la démarche de regroupement et les documents de gestion durable dans ce même courrier. - Organiser des temps de rencontre en présentiel. - Proposer la création d'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière, dont l'objectif sera de mettre en place des documents

	de gestion concertés, ainsi que le regroupement pour des chantiers groupés de travaux ou d'exploitation. - Communiquer sur les aides (renouvellement forestier, desserte...). - Insister sur le caractère volontaire et concerté d'une démarche de regroupement. . A.1.2 Faciliter l'accès aux dessertes et aux plateformes partagées de stockages des grumes : - Identifier les secteurs à enjeux et établir un schéma de desserte. - Présenter ce travail aux propriétaires forestiers - Communiquer sur les intérêts de l'entretien des chemins et le regroupement forestier. - Susciter la création de plateformes et de dessertes privées en organisant des réunions publiques de présentation du Plan de desserte (couplée avec prévention incendie). A.1.3 Intégrer les biens vacants sans maître dans une continuité foncière et favoriser leur mise en gestion durable : - A l'aide d'une étude foncière, identifier les parcelles « Bien sans-maître ». - Diffuser les résultats aux communes, les inciter pour intégrer ces parcelles boisées dans le patrimoine communal. - Identifier les propriétaires forestiers voisins directs pour leur proposer un éventuel rachat (compensation du coût de l'étude par exemple). Coûts estimatifs: Moyens humains - plateforme ou place de retournement : 4000 € HT - création d'une desserte km : 10 000 € HT/km - 1500 € environ par relevé foncier auprès du centre de impôts. - Coût d'une étude foncière globale : 15 000-20 000 € HT
Calendrier	A.1.1 et A.1.2 dès 2023 sur toute la durée de la Charte A.1.3 dès 2024
Porteur(s) de l'action	CASVL
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	CNPF, Fransylva, Communes, SDIS (dessertes), ONF
Financements identifiés	- Région : financement pour élaboration de Plan simple de gestion. - Mise en place de dessertes forestières : Région des Pays de la Loire, État et Europe (FEDER-FEADER). - Investissements privés.
Indicateurs de suivi et évolution possible	Nombre de propriétaires mobilisés et surfaces de forêts mises en gestion par regroupements. Linéaires de dessertes réalisées, nombre de plateformes réalisées. Surfaces abandonnées retrouvées, surfaces regroupées et mises en gestion.

Fiche action 2

A. Dynamiser la mobilisation des bois par la gestion durable			
Action A.2	Accompagner les propriétaires forestiers dans la gestion durable		
Priorité 1	Temps à passer	★★	Moyens financiers estimés ★
Périmètre de l'action	Territoire CASVL		
Constats	Le diagnostic a identifié un besoin d'exemples et de retours d'expériences. Les entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic montrent un besoin d'accompagnement dans les choix sylvicoles afin d'aider à adapter les forêts au changement climatique et mobiliser durablement les bois. Par ailleurs certaines communes sont propriétaires de petites parcelles de bois qui ne sont pas inscrites au Régime forestier car leur surface est trop petite.		
Enjeux de la Charte	Dynamiser la gestion forestière durable sur le territoire. Pérenniser nos forêts face aux effets du changement climatique.		
Objectifs de l'action	Diffuser et communiquer sur les bonnes pratiques favorables au maintien de la biodiversité et préservant les sols, et l'eau. Accompagner les propriétaires forestiers et apporter de la connaissance.		
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	Action à rattacher aux territoires voisins, en cours d'élaboration d'une Charte forestière.		
Public(s) ciblé(s)	Propriétaires forestiers, Collectivités, Professionnels de la forêt.		
Description / Sous actions	- A.2.1 (In)former sur la gestion durable des forêts par l'exemplarité. - Organiser 2 fois par an des journées de terrain pour présenter des « Cas d'école » en matière de gestion durable. Exemples de thèmes : Exploitations : quels liens entre propriétaires et entreprises ?, Le sol et l'exploitation de terreau, Les peupleraies : entretiens et débouchés. - Trouver des propriétés forestières « vitrines ». - Décliner les thèmes des « rencontres forestières » du CNPF au niveau local. - Solliciter les professionnels sur le temps d'un chantier. - A.2.2 Accompagner les communes dans la gestion forestière de leurs parcelles hors Régime forestier. - A la demande des communes, répondre à leurs questionnements et apporter des éléments techniques. - Diffuser régulièrement des informations sur la gestion durable		

	des forêts (choix des essences, choix sylvicole, préservation des sols etc...) - A.2.3 Créer un guide « Gestion sylvicole durable » pour les propriétaires et les entreprises de travaux forestiers. - Créer un comité de rédaction avec les différents partenaires techniques. - Réaliser une synthèse du diagnostic de la Charte forestière - Intégrer la liste des acteurs locaux de la filière bois (professionnels, formations...) - Prévoir une mise en forme et une rédaction par une personne non technique. - Organiser un comité de relecture. - Diffuser le guide via un lien de téléchargement sur le site internet de la CASVL et exemplaires papiers consultables en mairie. Coûts estimatifs : Moyens Humains + Supports de communication 200 € HT
Calendrier	A.2.1, A.2.2 , A.2.3 Dès 2023, sur toute la durée de la Charte.
Porteur(s) de l'action	CASVL + CNPF + territoires voisins (Beaugois et CCTOVAL).
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	Fransylva, Fibois, ONF (supports et avis techniques), Professionnels, PNR LAT.
Financements identifiés	CASVL Charte forestière
Indicateurs de suivi et évolution possible	Nombre de journées organisées, nombre de participants, Nombre de guides demandés en mairie ou téléchargés. Nombre de communes conseillées et surfaces concernées.

Fiche action 3

A. Dynamiser la mobilisation des bois par la gestion durable			
Action A.3	Communiquer sur les réglementations en forêt		
Priorité 1	Temps à passer	★	Moyens financiers estimés ★
Périmètre de l'action	Territoire CASVL		
Constats	Les mairies, mais aussi certains propriétaires forestiers, sont parfois perdus dans les démarches. La sylviculture et l'exploitation forestière peuvent être mal connues des élus communaux et des services urbanismes des collectivités. Les relations entre élus, propriétaires et entreprises de travaux forestiers sont parfois compliquées.		
Enjeux de la Charte	Concilier les usages des forêts en respectant leur multifonctionnalité. Dynamiser la gestion forestière durable sur le territoire. Valoriser et conforter la filière forêt-bois locale.		
Objectifs de l'action	- Communiquer pour une meilleure connaissance de la forêt : essences, valorisation, usages, gestion durable, biodiversité, eau, limites entre forêts publiques et privées... - Identifier des personnes relais auprès des habitants à l'échelle communale, informer en cas de chantier, d'évènements de loisirs, proposer la participation citoyenne. - Faire monter en compétence des collectivités et des élus - Mieux encadrer et orienter les usagers des forêts. - Permettre une meilleure acceptabilité des chantiers en forêt par les autres usagers. - Améliorer la relation élus/Entreprises de travaux forestiers /Propriétaires forestiers.		
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	Faire le lien avec action de communication sur l'amont des chantiers et la prévention incendie (sentinelles de la forêt). PLUi, SCOT, Code forestier, lien avec la mise en place d'un référent forêt.		
Public(s) ciblé(s)	Les communes, les habitants, les propriétaires forestiers, Élus, services urbanisme des collectivités.		
Description / Sous actions	A.3.1 Mettre en place des référents forêt dans les communes - Proposer aux commune de mettre en place 1 ou 2 référents forêts dans la communes. Solliciter les mairies avec un courrier. - Animer le réseau des référents en leur envoyant les veilles techniques, réglementaires et en organisant des temps de formation et d'information 1 fois par an. - Communiquer auprès des mairies la démarche de déclaration de chantier.		

- Rappeler aux professionnels les obligations de déclaration de chantier et de remise en état des voiries.
- Utiliser les déclarations de coupes comme levier de communication avec les entreprises.
- Créer une liste de questions que le référent forêt devra poser aux entreprises (Localisation des dessertes empruntées, lieux de stockages, matériels adaptés, préservation du sol...)
- Envoyer un référent forêt au démarrage du chantier.

A.3.2 Former les élus et les collectivités pour favoriser la communication en amont des chantiers.

- Proposer une Formation à la gestion forestière sur la réglementation et la gestion forestière à destination des élus et des services urbanisme des collectivités (et/ou services techniques :
- Identifier les intervenants.
- Formation d'une journée : matin en salle et après-midi sur le terrain.
- Formation des élus référents forêts (technique/administratif)
- Formation des agents des collectivités (secrétaire administratif, urbanisme, responsable technique ...).

Coût estimatif : Moyens humains + supports + Prestation de service 2000 € HT

Échéance de démarrage et durée de l'action	A.3.1 dès 2023 sur toute la durée de la Charte A.3.2 dès 2024 sur toute la durée de la Charte
Porteur(s) de l'action	CASVL + CNPF
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	Les communes, Fransylva, FIBOIS Pays de la Loire, ONF, CAUE.
Financements identifiés	CASVL Charte forestière
Indicateurs de suivi et évolution possible	Nombre de référents forêt formés sur le territoire. Nombre de personnes / collectivités formées, Nombre de déclarations de chantier, nombre de déplacements en forêt réalisés, nombre de professionnels sensibilisés.

B. Améliorer les dispositifs de prévention et de défense contre les incendies en forêt.

Fiche action 4

B. Améliorer les dispositifs de prévention et de défense contre les incendies en forêt.	
Action B.1	Sensibiliser et communiquer sur le risque incendie.
Priorité 1	Temps à passer  Moyens financiers estimés 
Périmètre de l'action	Territoire CASVL
Constats	Il n'existe pas de prévention spécifique faite à l'échelle du territoire. Peu de connaissances sur les dispositifs réglementaires en vigueur dans la DFCI sont accessibles.
Enjeux de la Charte	Prévention et lutte contre les incendies
Objectifs de l'action	- Informer et sensibiliser sur le risque incendie en forêt. - Mobiliser les propriétaires forestiers sur les enjeux de gestion et d'entretien de leur patrimoine forestier. - Former sur les comportements préventifs - Faire connaître les règles en vigueur, notamment de débroussaillage autour des bâtiments.
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	- Commission régionale sécurité feux de forêt : Plan interdépartemental des feux de forêts. - Natura 2000 : vigilance quant aux périodes de débroussaillage pour la biodiversité. - La forêt s'invite à l'école CRPF/ONF - Programme d'éducation au territoire : Parc naturel régional Loire Anjou Touraine. - Plans d'intervention des communes (DICRIM/ PCS)
Public(s) ciblé(s)	Propriétaires forestiers, habitants du territoire, scolaires, entreprises de travaux forestiers.
Description / Sous actions	B.1.1 Communiquer autour de la législation en vigueur en matière de DFCI. - Intégrer les résultats des concertations régionales et/ou départementales. - Communiquer auprès des exploitants forestiers et les propriétaires forestiers lorsque des arrêtés sont pris. - Communiquer auprès des habitants sur les obligations de débroussaillage et leurs mises en œuvre, et les différentes interdictions. - Faire intervenir le pouvoir de police du maire si nécessaire.

	- Prendre des arrêtés municipaux si nécessaire pour la limitation de la circulation en forêt. - Accompagner les communes dans la rédaction de leur Plan communal de Sauvegarde sur le volet risque incendie en forêt. B.1.2 Réaliser des actions de sensibilisation sur le risque incendie en forêt. - Intégrer systématiquement la thématique dans les réunions en forêt, les cycles de découverte et les formations. - Réaliser des supports de communication sur les comportements préventifs à destination des acteurs de la forêt et du grand public. - Proposer aux écoles d'intégrer une journée de prévention incendie dans un programme plus vaste sur la forêt et la filière bois. Coût estimatif : Moyens humains + supports 400 € HT+ prestations externes 1000 € HT
Calendrier	B.1.1 et B.1.2 dès 2023 sur toute la durée de la Charte.
Porteur(s) de l'action	Les communes + CASVL (DDEA + Communication)
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	SDIS, CNPF, Fransylva, DRAAF, DDT, OFB, PNR LAT, ONF, Département 49, Fibois Pays de la Loire (pour la communication des arrêtés auprès des ETF et exploitants), Communes du territoire.
Financements identifiés	- Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique lancé par l'État : axe sur la prévention des risques d'incendies de forêts • Protection et défense des zones déjà urbanisées contre les incendies. • Réduction de la vulnérabilité de constructions et d'équipements nécessaires à la gestion de crise. • Aménagement de la forêt aux abords des zones urbanisées. • Suivi de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage. • Détection précoce des départs de feux, surveillance. • Connaissance, information préventive et développement de la culture du risque. - CASVL Charte forestière
Indicateurs de suivi et évolution possible	Enquête sur le niveau de connaissance après 1 an de mise en œuvre de l'action. Nombre de personnes/ nombre d'écoles sensibilisées.

Fiche action 5

B. Améliorer les dispositifs de prévention et de défense contre les incendies en forêt.			
Action B.2		Aménager les forêts dans un cadre de prévention	
P1	Temps à passer	★★	Moyens financiers estimés ★★
Périmètre de l'action	Grands massifs à forts enjeux et/ou Massif à dominance résineuse.		
Constats	Des interventions rapides peuvent être mises en place en attendant les secours grâce à la présence des exploitants agricoles qui possèdent des équipements et sont sur place. Le SDIS rencontre des difficultés pour accéder au cœur des massifs. On observe un manque de points d'eau dans certains secteurs. Les grandes parcelles monospécifiques de résineux sont plus sensibles au feu et les forêts homogènes sont moins résilientes. Les lisières permettent de protéger les peuplements, certains secteurs en culture résineuse en sont dépourvus. Les lisières sont également sources de diversification de bois et de biodiversité.		
Enjeux de la Charte	Prévention et lutte contre les incendies Concilier les usages en forêt en respectant leur multifonctionnalité.		
Objectifs de l'action	- Augmenter la capacité de réaction et d'intervention en cas de départ de feu. - Mutualiser les moyens d'intervention, mettre en place une coordination géographique de massif. - Faciliter les interventions du SDIS face aux incendies. - Responsabiliser les propriétaires des chemins privés. - Redessiner et relier les voies forestières pour faciliter l'accès aux parcelles en cœur de forêt. - Améliorer la lutte contre la propagation des feux à l'aide d'installation de pares feux naturels et de réserves en eau. - Créer des pares-feux naturels (exemple ONF) - Utiliser la biodiversité comme outil de résilience des forêts.		
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	- Commission régionale sécurité qui va recenser les agriculteurs et le matériel. - DFCI, Réquisition par le SDIS - Plans d'intervention des communes (DICRIM/ PCS) - Natura 2000 : habitats naturels de type zones humides favorables au maintien de l'humidité des sols. Attention aux périodes d'entretien de pares-feu dans les zones à enjeux biodiversité. - Politique départementale Espaces Naturels Sensibles		

Public(s) ciblé(s)	Professionnels, Agriculteurs, Élus et habitants du territoire
Description / Sous actions	B.2.1 Organiser l'intervention rapide en cas d'incendie
	Étape 1 :
	- Mettre en place un réseau de sentinelles de la forêt avec l'aide des communes. - Organiser des formations de prévention pour ces sentinelles.
	Étape 2 :
	- Compléter avec les communes les documents cadre Risques. - Réaliser un inventaire du matériel disponible auprès des agriculteurs. - Étudier la possibilité d'une convention d'indemnisation.
	B.2.2 Mettre en place des plans de gestion et d'entretien des chemins et des pares-feux.
	Étape 1 : diagnostic
	- Identifier les massifs à fort risque incendie. - Conventionner avec le SDIS pour l'échange de données. - Solliciter les communes pour mener un état des lieux des chemins (existants, état). - Solliciter les propriétaires forestiers pour définir l'état qualitatif des chemins privés.
	Étape 2 : programmation d'entretiens
	- Proposer sous format cartographique les entretiens à mener et le schéma de desserte DFCI et des pares feux. - Rencontrer simultanément les propriétaires forestiers, les communes et le SDIS pour proposer le plan de gestion et d'entretien.
	B.2.3 Développer les coupes-feu naturels et les réserves d'eau.
	- Réaliser un répertoire des installations naturelles coupes-feu (bandes d'essences feuillues, prairies, mares et tourbières, lisières feuillues en peuplements résineux, bandes herbacées fauchées, les fossés fauchés etc.).
	- Identifier avec l'aide des communes et des propriétaires forestiers les parcelles et les bords de pistes qui peuvent devenir pares-feu naturels et/ou accueillir une réserve d'eau (idéal : 120m3 tous les 800ha).
	- Identifier le matériel pour entretenir les pares-feu de manière durable (préservation de la faune et de la flore).
	- Conventionner avec le SDIS pour l'échange de données et la réalisation des réserves.
	B.2.4 Développer la plantation/restauration des lisières d'essences feuillues, ainsi que le mélange d'essences dans les peuplements.
	- Réaliser un état des lieux de présence/absence de lisières via, notamment dans les peuplements de résineux purs.
	- Établir un programme cartographique de plantations/restaurations.
	- Communiquer auprès de propriétaires forestiers sur l'intérêt

	double biodiversité et lutte contre les incendies des lisières. - Inciter à planter ou restaurer les lisières - Dialoguer avec les services de l'État sur les obligations de débroussaillage. Coût estimatif : Moyens humains, bêche d'eau : 2500 €HT + terrassement et pose 4000€ HT, restauration mares ou tourbière 20 à 50K € pour 1000m2. Achat de plants 2 à 4 € HT/plant.
Calendrier	B.2.1 et B.2.2, dès 2023, sur toute la durée de la Charte. B.2.3, B.2.4 dès 2024, sur toute la durée de la Charte.
Porteur(s) de l'action	CASVL + SDIS49+ Territoires voisins contiguës
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	SDIS 49, CASVL, DRAAF, Les communes, Chambre d'agriculture, CNPF, SDIS49, Fransylva, ONF, Territoires voisins (CCTOVAL/ Baugeois Vallée), DSF (santé des forêts), CETEF, Département 49, INRAE, Volet restauration coupes-feu naturels : CEN, LPO, SMBAA, PNR LAT, Natura2000.
Financements identifiés	- Fond vert : Prévention des risques incendies en forêt. - FEDER : Desserte DFCI - Département : SDIS 49 pour création de réserves (convention) - Contrat Eau pour restaurations de mares et tourbières - Agence de l'eau - Mécénats, Natura 2000 si enjeux oiseaux, Département ENS (plan de gestion 80 % et actions 60%).
Indicateurs de suivi et évolution possible	Disponibilité de matériel, nombre d'agriculteurs/propriétaires investis dans le projet. Nombre de plans de gestion réalisés, nombre de propriétaires forestiers rencontrés. Nombre d'installations effectuées, linéaires de lisières...

C. Développer l'usage du bois issu de la filière locale / régionale

Fiche action 6

C. Développer l'usage du bois issu de la filière locale / régionale			
Action C.1	Soutenir les entreprises de la filière bois du territoire		
Priorité 1	Temps à passer		Moyens financiers estimés  
Périmètre de l'action	Territoire CASVL		
Constats	Seuls les résineux et le peuplier sont sciés sur le territoire. Les forêts du territoire présentent d'autres essences que les pins : chêne, châtaignier, robinier, bouleau... Peu de petites entreprises qui pourraient exploiter sur des petites parcelles, et ainsi alimenter un circuit court du bois. Besoins de connaissances sur les peupleraies qui fonctionnent et de soutenir la filière locale en maintenant la production de peupliers sur le territoire.		
Enjeux de la Charte	Valoriser et conforter la filière forêt-bois locale		
Objectifs de l'action	- Construire/ aménager avec du bois local, développer l'usage du bois local, ré-introduire des essences « oubliées » dans la filière bois. - Transformer le bois local, permettre d'aller chercher la ressource sur les parcelles les plus inaccessibles. - Création d'emplois, développement du circuit court du bois. - Valoriser et maintenir la filière emballage-caisserie, maintenir la production de peupliers sur le territoire. - Obtenir un état des lieux précis des peupleraies (quantitatif, qualitatif intégrant les enjeux du changement climatique) en apportant une expertise sur la populiculture.		
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	Développement économique		
Public(s) ciblé(s)	Entreprises de 1ère transformation du bois, Porteurs de projets, Petites entreprises de travaux forestiers. Populiculteurs, entreprises de première transformation du peuplier (déroulage caisserie/ emballage).		
Description / Sous actions	C.1.1 Soutenir les scieries locales dans leur développement vers la valorisation d'essences diversifiées. - Faire connaître les dispositifs d'aides existants. - Accompagner dans le montage des dossiers de demande d'aides.		

	C.1.2 Accompagner ou conforter l'installation des entreprises de travaux forestiers (bûcherons, scieurs, débardeurs...). - Faire connaître les dispositifs d'aides existants. - Accompagner dans le montage des dossiers de demande d'aides. C.1.3 Conforter la filière caisserie/emballage sur le territoire - A travers une enquête auprès des mairies, identifier les zones où le peuplier est mal perçu ou non désiré (réglementation, prévention incendies, inondation...). - Identifier les stations de peupliers qui fonctionnent encore et celles qui ne fonctionnent plus. - Identifier les zones où le peuplier peut être maintenu et estimer la production à moyen terme. - Sensibiliser les acteurs de la forêt-bois, le grand public, les urbanistes et les élus sur la filière populiculture. - Diffuser les résultats de l'étude auprès des populteurs et des entreprises. - Porter à connaissance la problématique de la dégradation de peupleraies causée par le castor. Coût estimatif : Moyens humains
Calendrier	C.1.1 et C.1.2 dès 2023 sur toute la durée de la Charte. C.1.3 2024 durée 6 à 8 mois
Porteur(s) de l'action	CASVL
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	Fibois Pays de la Loire, CNPf, Fransylva, Fibois, Mission Bocage, PNR LAT, OFB (étude peuplier)
Financements identifiés	- Programme de développement rural régional des Pays de la Loire : Aide à la modernisation des entreprises de 1ère transformation du bois. - CASVL : Subvention « Modernisation de l'appareil productif » (30 % plafonné à 30 000 €) + Acquisition immobilière : avance remboursable (<20 %, plafonnée à 50 000 €). - CASVL : Prêt d'honneur à 0 % Anjou initiative (10 à 40 000 €) - Deux dispositifs de financement de plants : « Merci le peuplier » et « Du peuplier pour l'avenir ».
Indicateurs de suivi et évolution possible	Nombre d'entreprises accompagnées. Volume de bois scié supplémentaire, volume d'essences feuillues scié supplémentaire (Chênes, Châtaignier, Robinier...) Ambition pour un Observatoire du peuplier et de la filière ? Volume de peupliers transformé annuellement sur le territoire, en provenance du territoire. Nombre de peupleraies replantées après exploitation.

Fiche action 7

C. Développer l'usage du bois issu de la filière locale / régionale	
Action C.2	Développer le circuit court du bois
Priorité 2	Temps à passer  Moyens financiers estimés 
Périmètre de l'action	Territoire CASVL
Constats	Le bois est une source d'énergie incontournable, de nombreuses chaufferies collectives sont installées sur le territoire. Les ressources ne manquent pas : bois d'éclaircie, rémanents de coupes, haies, bois non gérés... L'usage de bois local n'est pas mis en avant dans la commande publique. Les essences locales, autres que résineuses (hors peupliers) ne sont pas transformées sur le territoire.
Enjeux de la Charte	Valoriser et conforter la filière forêt-bois locale
Objectifs de l'action	- Développer et conforter les bonnes pratiques en matière d'usage du bois-énergie. Identifier et sécuriser l'approvisionnement des chaufferies. - Réduire l'empreinte carbone et les coûts de transports. - Mieux trier les bois. - Les particuliers : sensibiliser à l'usage de bois labellisé Gestion durable et local. - Identifier et formaliser comment inscrire l'usage du bois local dans la commande publique. - Développer le circuit court du bois, créer de nouveaux débouchés locaux, ré-introduire des essences « oubliées » dans la filière locale, et le chêne et le châtaignier pour la construction. - Construire/aménager en bois local. Développer l'usage du bois local pour la construction, l'aménagement et le mobilier. - Diffuser de l'information sur le matériau bois et générer des idées.
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	- Projet de développement du réseau de chaleur de la chaufferie du Chemin vert à Saumur. - PCAET
Public(s) ciblé(s)	Collectivités, les établissements publics. Menuiseries-ébénisteries locales, propriétaires forestiers, scieries, consommateurs.
Description / Sous actions	C.2.1 Favoriser le circuit court du bois dans la filière bois énergie du territoire. - Identifier le plus précisément le gisement potentiel sur le territoire. - Identifier le besoin des chaufferies locales (bois plaquettes) - Identifier le besoin des particuliers (chaufferies bois plaquettes). - Encourager l'utilisation des chaufferies à plaquettes au sein des

collectivités.

- Encourager un approvisionnement local, et l'usage des rémanents de coupes en bois énergie.
- Fédérer les « petits » propriétaires pour le tri des bois et la valorisation locale en bois énergie des bois d'éclaircies et houpriers.
- Mettre en relation les propriétaires forestiers ayant des coupes valorisables en bois énergie et favoriser leur regroupement dans les travaux forestiers et la revente des bois.
- Coordonner des chantiers récoltes, broyages, criblages et stockage du bois énergie avant transfert vers les chaufferies.
- Échanger avec les communes propriétaires sur la possibilité de pratiquer l'affouage pour le bois de chauffage (rémanents de coupes).
- Animer un réseau d'achat/vente de bois énergie local (plaquettes) = mise en relation offre/demande.
- Développer les réseaux de chaleur et chaufferies collectives au bois sur le territoire.

C.2.2 Permettre l'inscription de l'usage de bois local dans la commande publique.

- Définir les besoins (CCTP) : Mobilier et/ou Bâtiment.
- Identifier l'empreinte carbone comparative du projet dans les cahiers des charges (Bois local <80km vs Bois importé).
- Prospecter la ressource en bois disponible, notamment en résineux, chênes et châtaignier. Adopter une vision prospective de la consommation potentielle de bois par rapport à la production locale.
- Solliciter les menuisiers locaux, les charpentiers et agences - selon les types de travaux (appel d'offre).
- Faire du sourcing en amont des projets.

C.2.3 Développer les débouchés pour les essences locales (feuillus et résineux).

- Identifier la ressource disponible.
- Identifier les usages potentiels des essences locales : BE, BI...
- Promouvoir le tri des bois auprès des propriétaires forestiers.
- Promouvoir les usages du bois en construction et aménagements auprès des prescripteurs de la construction : architectes, MOA, MOE, designers.
- Identifier le marché et les besoins des entreprises de 2^{de} transformation.
- Mettre en relation les entreprises de 1^{ère} et 2^{de} transformation du territoire.

C.2.4 Communiquer et diffuser les ressources existantes sur les réalisations possibles en bois local.

- Utiliser comme base de travail les essences locales pour construire le répertoire.
- Apporter de nouvelles idées émanant d'autres territoires
- Diffuser ce répertoire aux professionnels de la filière, aux entreprises et aux collectivités, et aux particuliers porteurs de projets (via Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique).

	Coût estimatif : Moyens humains, si choix d' une étude prospective environ 20 000 € HT, supports de communication 1000 € HT
Calendrier	C.2.1 dès 2024 sur toute la durée de la Charte C.2.2 dès, 2024 sur toute la durée de la Charte C.2.3 dès, 2025 sur toute la durée de la Charte C.2.4 2024
Porteur(s) de l'action	CASVL + Fibois Pays de la Loire
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	Fibois Pays de la Loire, ADEME, SCIC Maine et Loire, Entreprises bois énergie et travaux forestiers, propriétaires forestiers, architectes, Assemblée des maires, Services marchés des collectivités, Région Pays de la Loire, Mission bocage.
Financements identifiés	- ADEME : Fond chaleur, aide à l'équipement pour l'approvisionnement en bois énergie des chaufferies collective et du chauffage domestique. - Appel à projet en cours de rédaction pour aider les exploitants à s'équiper avec des machines adaptées aux contraintes sols et taille des parcelles.
Indicateurs de suivi et évolution possible	Nombre de projets (investissement matériel) de chaufferies et/ou de réseaux de chaleur au bois, initiés ou accompagnés. Volume de bois plaquette local utilisé annuellement. Evolution vers: Un plan territorial d'approvisionnement bois énergie-et bois construction? Nombre d'actions d'animation, de sensibilisation et de communication. Empreinte carbone des entreprises, nombre de projet public ayant abouti avec du bois local. Volume essences locales utilisé sur le territoire. Intérêt pour la diffusion du répertoire des possibles, nombre de téléchargement...

Fiche action 8

C. Développer l'usage du bois issu de la filière locale / régionale	
Action C.3	Promouvoir l'usage du matériau bois
Priorité 2	Temps à passer ★★ Moyens financiers estimés ★
Périmètre de l'action	Territoire CASVL
Constats	Le bois est un matériau possédant de grandes qualités techniques. Les constructions pourraient en intégrer davantage à la fois en structure mais aussi en aménagement intérieur.
Enjeux de la Charte	Valoriser et conforter la filière forêt-bois locale
Objectifs de l'action	- Construire/ aménager en bois localement - Augmenter la part du stockage carbone sur le territoire - Économiser la ressource en bois : Valoriser un déchet encore utilisable. - Développer l'économie circulaire - Créer de l'emploi
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	PCAET , Economie circulaire, plan local habitat
Public(s) ciblé(s)	Collectivités et particuliers, entreprises d'insertion
Description / Sous actions	C.3.1 Promouvoir l'utilisation des matériaux bois dans la construction. - Étudier et diagnostiquer les types d'utilisation du matériau bois sur le territoire. Étudier la demande. - Identifier les opérations publiques et privées d'aménagements ou de construction avec les services urbanisme/aménagements, et étudier les possibilités d'y inciter à l'usage du bois. - Intégrer l'usage du matériau bois dans la commande publique. - Diffuser les guides et outils de prescription de Fibois. C.3.2 Développer et accompagner la filière du ré-emploi du bois en menuiserie et artisanat. - Identifier les gisements et la demande - Lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des menuisiers locaux. Coût estimatif : Moyens humains
Calendrier	C3.1 dès 2024, sur toute la durée de la Charte C.3.2 dès 2022-2023 , sur toute la durée de la Charte
Porteur(s) de l'action	CASVL + PNR LAT + Fibois Pays de la Loire
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	ADEME, Architectes, Menuisiers, Kyrielle, Asure, FFB, Capeb, Collectif régional matériaux biosourcés.

Financements identifiés	- Subvention « Modernisation de l'appareil productif » (30 % plafonné à 30 000 €) + Acquisition immobilière : avance remboursable (<20 %, plafonnée à 50 000 €). - CASVL : Prêt d'honneur à 0 % Anjou initiative (10 à 40 000 €)
Indicateurs de suivi et évolution possible	Nombre de constructions bois réalisée annuellement. Volumes de bois ré-employés sur le territoire, nombre d'emplois créés.

D. Faire connaître la filière forêt-bois

Fiche action 9

D. Faire connaître la filière forêt-bois			
Action D.1	Entretenir les liens entre les acteurs de la filière		
Priorité 2	Temps à passer	★	Moyens financiers estimés ★
Périmètre de l'action	Territoire CASVL		
Constats	Les entreprises peinent parfois à trouver de la matière première sur le territoire ainsi que de la main d'œuvre qualifiée et motivée.		
Enjeux de la Charte	Valoriser et conforter la filière forêt-bois locale.		
Objectifs de l'action	- Améliorer la communication pour les professionnels de la filière et les aider dans leurs communications au sein du territoire. - Favoriser l'échanges d'informations et la connaissance des acteurs de la filière. - Dynamiser la mobilisation et la transformation des bois sur le territoire.		
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	Développement économique CASVL		
Public(s) ciblé(s)	Professionnels de la filière forêts-bois, entreprises de transformation.		
Description / Sous actions	D.1.1 Faciliter les échanges entre les professionnels de la filière en organisant des temps d'échange. Animer un réseau local d'acteurs de professionnels de la filière et d'entreprises de transformation du bois. Organiser des temps d'échanges (cafés-forêt, repas, salon, visites d'entreprises...) Étendre le réseau en organisant des temps d'échanges avec les autres territoires voisins. Coût estimatif : Moyens humains, prestations 2000 € HT		
Calendrier	Dès 2024, tous les 2 ans		
Porteur(s) de l'action	CASVL (Deveco/EFI) + Fibois Pays de la Loire		
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	Fibois, Région Pays de la Loire.		
Financements identifiés	CASVL Charte forestière		
Indicateurs de suivi et évolution possible	Nombre d'entreprises participantes au réseau et activités.		

Fiche action 10

D. Faire connaître la filière forêt-bois	
Action D.2	Faire connaître les métiers de la forêt et du bois
Priorité 1	Temps à passer  Moyens financiers estimés 
Périmètre de l'action	Territoire CASVL
Constats	
Enjeux de la Charte	Valoriser et conforter la filière forêt-bois locale.
Objectifs de l'action	- Faciliter l'accès à l'emploi dans la filière et le recrutement à travers l'échange. - Faire découvrir les métiers du bois et de la sylviculture. Générer des vocations. - Maintenir les savoir-faire sur le territoire, créer du lien entre les acteurs.
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	Emploi – formations CASVL.
Public(s) ciblé(s)	Professionnels de la filière forêts-bois, entreprises de transformation, collectivités, personnes en recherche d'emplois, jeunes...
Description / Sous actions	D.2.1 Organiser un forum des métiers et/ou de l'emploi de la filière forêt-bois. - Identifier les besoins des entreprises locales en recrutement, - Identifier les besoins en formations, - Planifier, organiser, financer le forum des métiers dans les collèges/lycées du territoire. - Planifier, organiser, financer le forum des métiers et de l'emploi. D.2.2 Organiser des journées portes ouvertes dans les entreprises de la filière forêt-bois du territoire. - Solliciter les entreprises du territoire pour des visites - Proposer les visites aux établissements scolaires - Proposer aux particuliers la visite d'entreprises - Prendre en charge la logistique des visites et la communication. D.2.3 Étudier la nécessité d'ajouter une filière forestière au pôle régional de formation du Saumurois. - Réaliser un état des lieux des besoins en formations - Identifier les capacités d'accueil - Chercher des partenariats possibles avec des centres de formation (École supérieure du bois?) - Réaliser un focus sur la formation aux métiers de travaux forestiers : bûcheronnage, sciage, débardage.

	Coût estimatif : Moyens humains, prestations 4000 € HT, supports de communication 500 € HT, location bus 1000 € HT
Calendrier	D.2.1 dès 2024 ou 2025, tous les 3 ans D.2.2 dès 2024, 1 fois par an D.2.3 dès 2023
Porteur(s) de l'action	CASVL
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	Région Pays de la Loire, Fibois Pays de la Loire , CCI , CIO, Académie, Pôle emploi, entreprises du territoire, CCI ? CFPPA/MFR/Région ? ESB ? Compagnons ?
Financements identifiés	CASVL Charte forestière, SREFOP (Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelle).
Indicateurs de suivi et évolution possible	Nombre de participants, nombre d'entreprises ou formations ayant recruté à la suite du forum, Nombre d'événements organisés. Ouverture d'une formation répondant aux besoins locaux.

Fiche action 11

D. Faire connaître la filière forêt-bois	
Action D.3	Promouvoir la « Culture forestière » sur le territoire
Priorité 1	Temps à passer  Moyens financiers estimés 
Périmètre de l'action	Territoire CASVL
Constats	Méconnaissance du milieu forestier, de la sylviculture, des bonnes pratiques et parfois des acteurs ainsi que des usages du bois.
Enjeux de la Charte	Concilier les usages des forêts en respectant leur multifonctionnalité. Valoriser et conforter la filière bois locale.
Objectifs de l'action	- Faire découvrir la filière forêt-bois du territoire pour apporter de la culture forestière. - Valoriser l'histoire, la sylviculture et les forêts du territoire - Intégrer le citoyen dans la Culture forestière du territoire et mieux connaître leurs attentes afin de répondre à leurs besoins en récoltant les meilleures idées. - Communiquer pour une meilleure connaissance de la forêt : essences, valorisation, usages, gestion durable, biodiversité, eau, limites entre forêts publiques et privées...
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	PCAET
Public(s) ciblé(s)	Professionnels de la filière forêts-bois, entreprises de transformation, collectivités, scolaires, propriétaires forestiers, habitants du territoire.
Description / Sous actions	D.3.1 Organiser un cycle de découverte de la filière forêt-bois du territoire. - Proposer un rendez-vous par trimestre pendant un an (programme de visites) - Déterminer des thèmes (gestion forestière, chasse, connexes, construction bois, scierie, biodiversité forestière...) - Visites à destination des élus, des partenaires de la Charte et des agents de la collectivité. D.3.2 Organiser des actions pédagogiques et culturelles sur le thème de la forêt et de la sylviculture. - Créer des sentiers pédagogiques (commencer par le bois du Petit souper). - Organiser des animations scolaires - Participer aux événements nationaux : journées internationales de forêts, nuits des forêts, nuit de la chouette, sorties dans les ENS...

	- Mettre en place « Forêts ouvertes » en forêt privée, 1 ou 2 fois par an, pour réaliser des animations sur la sylviculture. - Organiser des cafés-forêt (sur inscription) pour faire rencontrer des professionnels de la forêt et le grand public. - Proposer des événements culturels pour faire découvrir la forêt au grand public (spectacle, cinéma plein air, art...) - Recenser des idées auprès des communes et associations locales. D.3.3 Créer une boîte à idées digitale pour intégrer le citoyen dans la « Culture forestière » du territoire - Étudier via une enquête l'intérêt des propriétaires forestiers et particuliers pour la mise en place d'une participation citoyenne. - Achat d'un logiciel de management des idées si besoin. - Communiquer le lien sur le site internet et les réseaux sociaux. - Diffuser les idées lors événements autour de la forêt et sur les supports internet. Coût estimatif : Moyens humains, prestations diverses 1000 € HT, coût d'un panneau pédagogique posé 700-1500€ HT, achat d'un logiciel de management des idées 1500 €HT.
Calendrier	D.3.1 dès 2022 jusqu'en juin 2023: 1 sortie tous les 2 mois. D.3.2 dès 2024 1 ou 2 événements par an D.3.3 dès 2025
Porteur(s) de l'action	CASVL
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	Fibois Pays de la Loire , Entreprises du territoire, professionnels de la filière forêt-bois, Fédération des chasseurs, Fransylva, ONF (École des forêts), CNPF, Fransylva (malette pédagogique), Ville de Saumur, les Communes...
Financements identifiés	CASVL Charte forestière
Indicateurs de suivi et évolution possible	Nombre de visites et nombre de participants, Ouvrir le cycle de découverte aux particuliers et aux scolaires. Nombre d'événements réalisés...

Fiche action 12

D. Faire connaître la filière forêt-bois			
Action D.4	Accompagner le développement des loisirs en forêt		
Priorité 2	Temps à passer	★	Moyens financiers estimés ★
Périmètre de l'action	Territoire CASVL		
Constats			
Enjeux de la Charte	Concilier les usages des forêts en respectant leur multifonctionnalité.		
Objectifs de l'action	- Valoriser l'histoire, la sylviculture et les forêts du territoire - Créer de l'offre et de l'attractivité pour les forêts du territoire - Favoriser l'harmonisation des loisirs en forêt dans le respect des activités forestières. - Rendre lisible l'offre d'activités et événements en forêt.		
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	Schémas de développement touristique (Agglo, Département et Région), Deux boucles à l'étude actuellement (Nord et départ de Gennes).		
Public(s) ciblé(s)	Communes, touristes, visiteurs, habitants du territoire, club rando pédestre, club VTT, club équestre.		
Description / Sous actions	D.4.1 Continuer le développement des itinéraires équestres, VTT et pédestres en forêt. - Identification du besoin en forêt. - Définition du secteur (plusieurs communes regroupées) - Reconnaissance sur place - Pré-validation par partenaires - Inscription au PDIPR - Balisage - Promotion SPL - Communication spécifique Charte forestière. D.4.2 Développer l'offre touristique en forêt à partir des circuits existants. - Lancer un appel à projet / Accompagnement des porteurs de projets privés. - Informer sur les arbres remarquables (ouvrage du Département années 2000) - Créer des portions de sentiers pédagogiques - Intégrer l'outil Baludik pour rendre attractif les balades en forêts et communiquer sur les rôles de forêts. D.4.3 Établir une programmation des activités de loisirs, animations et événements en forêt. - Inciter tous les acteurs potentiels à proposer des animations et événements, ainsi à communiquer dessus.		

	- Faire remonter les informations auprès de la SPL tourisme. - Créer un partenariat avec Fransylva et le CRPF pour la remontées d'informations des propriétaires forestiers. L'animation Charte forestière les centralise et les transmet à la SPL tourisme. - Proposer à la SPL tourisme de créer un onglet «forêt» sur le site de la promotion. Coût estimatif : Moyens humains, 1500 € HT/totem et 35 à 45 € /km de balisage, Création d'un sentier 5000 € HT
Calendrier	D.4.1 dès 2022 1 an par circuit, sur toute la durée de la Charte D.4.2 dès 2023 , sur toute la durée de la Charte D.4.3 dès 2023 sur toute la durée de la Charte forestière
Porteur(s) de l'action	CASVL + Porteurs de projets privés
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	SPL tourisme, Anjou tourisme, CDRP49, FFE, FFCT, ONF (en forêt publique), PNR LAT, Fransylva, CNPF, Fédération des chasseurs.
Financements identifiés	Département 49, CASVL Tourisme, Région, CASVL (Deveco et tourisme), Leader, Anjou initiative.
Indicateurs de suivi et évolution possible	Evolution du nombre d'activités proposées, nombre de visite sur le site de promotion.

E. Rendre nos forêts plus résilientes face aux effets du changement climatique.

Fiche action 13

E. Rendre nos forêts plus résilientes face aux effets du changement climatique.	
Action E.1	Accompagner l'adaptation de nos forêts face aux effets du changement climatique.
1. Priorité 1	Temps à passer  Moyens financiers estimés 
Périmètre de l'action	Territoire CASVL
Constats	Certaines essences ne sont plus adaptées au contexte climatique changeant. Les propriétaires rencontrés dans le diagnostic font état d'un besoin d'accompagnements dans leur choix. On constate le dépérissement de certaines essences.
Enjeux de la Charte	Pérenniser nos forêts face aux effets du changement climatique. Concilier les usages des forêts en respectant leur multifonctionnalité.
Objectifs de l'action	Accompagner les propriétaires forestiers pour les aider à adapter les peuplements forestiers aux effets du changement climatiques.
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	Possibilité de mise en place de Plans de développement de massif. Faire le lien avec la sous-action « Créer un guide gestion et exploitation sylvicole durable ».
Public(s) ciblé(s)	Propriétaires forestiers et les collectivités
Description / Sous actions	E.1.1 Développer les expérimentations et l'accompagnement des propriétaires forestiers dans l'adaptation des forêts au changement climatique. - Cibler les zones à fort enjeux (Châtaigniers, Chênes pédonculés). - Solliciter les propriétaires pour trouver ceux intéressés par cette action. <u>Phase 1 : Réaliser un état des lieux des boisements qui dépérissent et sont sans avenir en recensant les parcelles qui ne fonctionnent plus.</u> - Appliquer les méthodes préconisées par le CNPF - Promouvoir auprès des propriétaires forestiers l'usage de l'outil BioClimSol pour les boisements / reboisements adapter au Changement Climatique afin de connaître les essences adaptées. - Réaliser des vérifications sur le terrain - Proposer aux propriétaires différents traitements sylvicoles sur

	des peuplements plus agés. <u>Phase 2 : Aide à la mise en place d'expérimentations :</u> - Trouver des plants (IDF CNPF) - Mettre en place un suivi participatif des placettes - Créer un groupe d'expérimentations ou s'appuyer sur le CETEF existant afin de communiquer les informations et harmoniser les protocoles. Coût estimatif : Moyens humains, achats de plants : 2 à 4 € HT/plant.
Calendrier	Dès 2023 sur toute la durée de la Charte forestière
Porteur(s) de l'action	CASVL + PNR LAT + CNPF + Fransylva + ONF
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	Fransylva, DSF (santé des forêts), CETEF, INRAE, Mission bocage projet de rétablissement du châtaignier).
Financements identifiés	Aide de la Région au diagnostic préalable au renouvellement forestier, Mécénats, Plan de relance « Ilôt d'avenir » sur forêts communales (ONF), Département 49 sur ENS. Fond vert de l'État, pour accélération de la transition écologique.
Indicateurs de suivi et évolution possible	Surface en expérimentation, résultats. Nombre de propriétaires accompagnés, surface de forêt accompagnée.

Fiche action 14

E.Rendre nos forêts plus résilientes face aux effets du changement climatique.	
Action E.2	Prendre en compte les services environnementaux rendus par les forêts.
P1	Temps à passer  Moyens financiers estimés 
Périmètre de l'action	Territoire CASVL + voisins (bassins versants hydrographiques)
Constats	Peu de connaissances sur les impacts locaux des activités forestières sur la qualité et la quantité d'eau. Besoin de trouver des financements externes pour mener des actions de restauration des sols forestiers, des milieux connexes et de plantations.
Enjeux de la Charte	- Pérenniser nos forêts face aux effets du changement climatique. - Concilier les usages en forêt en respectant leur multifonctionnalité.
Objectifs de l'action	- Intégrer une réflexion globale forêt/environnement/eau - Gérer durablement l'eau en forêt, préserver la ressource. - Connaître les secteurs à forts enjeux localement pour y adapter les pratiques et notamment la place des captages d'eau potable en zone forestière. - Assurer un financement d'actions de restaurations et de résiliences des forêts et des milieux connexes. - Valoriser les aménités naturelles des forêts. - Contribuer à l'enrichissement des peuplements forestiers.
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	Schéma départemental de la ressource en eau, SAGE, études zones humides. Territoire Engagé pour la Nature.
Public(s) ciblé(s)	Propriétaires forestiers, collectivités, entreprises de travaux forestiers, entreprises.
Description / Sous actions	E.2.1 Prendre en compte les enjeux liés à l'eau et aux sols dans les activités forestières. - Réaliser un diagnostic d'enjeux liés à l'eau et au sols des activités forestières sur le territoire. - Faire un recueil bibliographique des retours d'expériences sur ce type d'étude. - Rédiger un CCTP pour une étude à l'échelle du territoire et plus largement en intégrant les bassins versants. - Recenser les parcelles forestières potentiellement les plus impactantes vis-à-vis de la qualité des eaux, établir une carte des parcelles les plus sensibles au tassement des sols. - Définir les zones à enjeux pour proposer des adaptations à

	l'exploitation et à la gestion, établir un plan d'actions au besoin. - Sensibiliser propriétaires et exploitants forestiers aux bonnes pratiques pour lutter contre les problématiques de qualité de l'eau et des sols en mettant en avant des exemples sur le territoire. E.2.2 Promouvoir les différents dispositifs de financements pour financer la restauration des milieux forestiers et le développement des puits carbone. - Lister les dispositifs existants : Mécénat, paiements pour services environnementaux, label bas carbone, parrainage d'arbres... - Informer les entreprises des dispositifs existants. - Identifier les entreprises partantes pour financer partiellement ou entièrement des actions. - Identifier les projets et le gain carbone pour le territoire à l'aide d'un diagnostic de fixation carbone. - Accompagner les porteurs de projets qui souhaitent réduire leur empreinte carbone. E.2.3 Développer les plantations d'essences diversifiées sur le territoire. - Répondre à l'objectif de la CASVL de planter 10 000 arbres par an sur le territoire. - Organiser des plantations dans les délaissés et fond de parcelles en Zone d'activité (utiliser BioClimSol). - Travailler en partenariat avec les associations locales pour la reconstitution de la trame bocagère. Coût estimatif : Moyens humains, et/ou prestation externe à faire chiffrer (30-40K €) pour l'étude des enjeux eau et forêt.
Calendrier	E.2.1 dès 2024, durée 18 mois E.2.2 dès 2023, sur toute la durée de la Charte E.2.3 dès 2023, sur toute la durée de la Charte
Porteur(s) de l'action	CASVL + territoires voisins
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	Agence de l'eau, SMBAA, CNPF, Fransylva, PNR LAT, CASVL, ONF, CETEF, Département 49 service eau, Région, OFB, CEN LPO, Département 49, CDC, Associations locales.
Financements identifiés	Contrat territorial eau, Agence de l'eau, Etat Fond vert pour l'accélération de la transition écologique (axe biodiversité). CASVL Charte forestière
Indicateurs de suivi et évolution possible	Mise en place d'adaptations des pratiques dans les zones à forts enjeux qualité de l'eau. Indicateurs émission/stockage Carbone.

Fiche action 15

E.Rendre nos forêts plus résilientes face aux effets du changement climatique.	
Action E.3	Améliorer les connaissances sur les milieux forestiers et la biodiversité.
P2	Temps à passer  Moyens financiers estimés 
Périmètre de l'action	Territoire CASVL
Constats	Un territoire riche en biodiversité, une méconnaissance des espèces et de leur cycle de vie de la part du monde forestier, une forêt perçue comme naturelle.
Enjeux de la Charte	Pérenniser nos forêts face aux effets du changement climatique. Concilier les usages en forêt en respectant leur multifonctionnalité.
Objectifs de l'action	- Utiliser la biodiversité comme outil de résilience - Améliorer et valoriser les aménités naturelles des forêts. - Améliorer la connaissance et sensibiliser à la prise en compte de la biodiversité dans les activités forestières. - Préserver les espèces et les habitats à forts enjeux. - Débloquer des financements pour restaurer ou conserver des habitats forestiers à forts enjeux.
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	- Territoire Engagé pour la Nature - Natura 2000 - Politique biodiversité du Département 49 - LPO : Outil de centralisation STERNE et Faune Anjou, ONF : base biodiversité
Public(s) ciblé(s)	Propriétaires forestiers, collectivités, habitants du territoire.
Description / Sous actions	E.3.1 Proposer des diagnostic d'enjeux de la biodiversité forestière. - Accompagner et inciter à l'usage de l'outil Indice de la Biodiversité Potentiel afin de l'intégrer dans la gestion durable. - Compléter l'outil avec un regard naturaliste. - Accompagner la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communal sur les forêts communales. - Promouvoir et Accompagner la réalisation de Plans de gestion Espaces Naturels sensibles. E.3.2 Faciliter le développement des contrats et des chartes Nature 2000. - Informer sur l'outil. - Utiliser les résultats des diagnostics enjeux biodiversité

	forestière pour communiquer sur la démarche. - Créer et entretenir du lien entre le CNPF, Fransylva et l'animation Natura 2000 - Lancer en partenariat avec les structures d'animation une campagne de restauration lisières et mares sur les périmètres Natura 2000. E.3.3 Créer une exposition itinérante sur les enjeux de biodiversité forestière. - Définir un cahier des charges avec les collectivités voisines - Recueil de photos et de contenus - Création des panneaux par un prestataire externes - Organiser des temps d'animation sur l'exposition. - Prévoir des panneaux incrémentés par les territoires voisins sur leurs problématiques locales. - Organiser la maintenance de l'exposition et un lieu de stockage au besoin. E.3.4 Faciliter l'accès à la connaissance sur la biodiversité forestière. - Créer un comité de rédaction d'un cahier des charges de l'Observatoire avec les différents acteurs de la biodiversité sur le territoire. - Compiler sur les différentes bases de données les informations sur la biodiversité forestière. - Conventionner avec les différents organismes pour le partage de données. - Respecter la sensibilité des données. - Définir l'outil le plus adéquat pour la diffusion de la donnée (outil interne ? Carte interactive). - Rédiger et diffuser des fiches actions sylviculture/exploitation et biodiversité à l'échelle locale. Coût estimatif : Moyens humains , ou 50 000€/ Atlas communal finançable à 80 % par appel à projet OFB . Supports exposition 4000€ HT. Achat ou location hébergement de données ?
Calendrier	E.3.1 dès 2023 sur toute la durée de la Charte E.3.2 dès 2023 sur toute la durée de la Charte E.3.3 dès 2024 sur toute la durée de la Charte E.3.4 dès 2025 sur toute la durée de la Charte
Porteur(s) de l'action	CASVL + PNR LAT
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	Les communes, Département49, Associations locales, LPO, Fransylva, CNPF, CCTOVAL (Natura 2000), LPO, ONF, OFB, Département (ENS), CEN
Financements identifiés	Département : Financements sur ENS (80 % Plans de gestion, 60 % actions), Appels à projet Atlas de la Biodiversité Communale. Natura 2000 : financement contrat 100 % Territoires voisins si actions communes (exposition)
Indicateurs de suivi et évolution possible	Nombre de communes participantes, Surfaces forestières concernées, nombre d'IBP réalisés + surfaces forestières

concernées. Nombre Chartes ou contrat signés. Nombre de collectivités ayant hébergées l'exposition, nombre d'animations réalisées et nombre de participants. Nombre d'utilisateurs de l'outil SIG et évolution vers un outil participatif.

F. Animer la Charte forestière

Fiche action 16

F. Animer la Charte forestière	
Action F.1	Mettre en œuvre et suivre les actions de la Charte
Priorité 1	Temps à passer  Moyens financiers estimés 
Périmètre de l'action	Territoire CASVL
Enjeux de la Charte	Tous
Objectifs de l'action	- Faire vivre la Charte forestière au sein de la collectivité et sur le territoire auprès des acteurs de la filière forêt-bois et des propriétaires forestiers. - Assurer la gouvernance de la Charte, entre élus et acteurs techniques.
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	PCAET
Public(s) ciblé(s)	Collectivités, propriétaires forestiers, partenaires de la CFT
Description / Sous actions	- Animer les actions de la Charte forestière, réaliser le bilan annuel des actions. - Maintenir un comité de pilotage, 2 fois par an pour présenter les avancées des actions et faire des choix sur les actions suivantes.
Calendrier	Dès 2022 sur toute la durée de la Charte
Porteur(s) de l'action	CASVL
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	Tous les partenaires de la Charte
Financements identifiés	Europe et Région Pays de la Loire Aide aux stratégies locales de développement forestier.
Indicateurs de suivi et évolution possible	Indicateurs de suivi : Nombre de partenaires ayant adhéré, Nombre actions lancées/terminées, évaluation des actions. Nombre de comités réalisés, Nombre de participants, Evolution de la Charte. =>Renouvellement de la Charte forestière

Fiche action 17

F. Animer la Charte forestière	
Action F.2	Réaliser une veille technique, réglementaire et juridique
Priorité 1	Temps à passer   Moyens financiers estimés 
Périmètre de l'action	Territoire CASVL
Axes et Enjeux de la Charte	Tous
Objectifs de l'action	Apporter tous les éléments nécessaires pour une bonne compréhension par tous les acteurs du fonctionnement « du monde forestier ».
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	Faire le lien avec la préfecture (DDT), avec la DREAL.
Public(s) ciblé(s)	Tous les acteurs
Description de l'action	Mettre à jour régulièrement les informations juridiques et réglementaires et les diffuser au sein de la collectivité et des mairies.
Calendrier	Dès 2023 sur toute la durée de la Charte
Porteur(s) de l'action	CASVL
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	CNPF, Fransylva, ONF, Fibois Pays de la Loire, PNR LAT
Partenaire(s) financier(s) identifié(s)	Europe et Région Pays de la Loire Aide aux stratégies locales de développement forestier.
Suivi et évolution possible	

Fiche action 18

F. Animer la Charte forestière	
Action F.3	Initier et participer à un réseau d'animateurs de Charte forestière dont le territoire est contiguë
Priorité 2	Temps à passer ★ Moyens financiers estimés ★
Périmètre de l'action	Territoire CASVL + territoires voisins
Axes et Enjeux de la Charte	Tous
Objectifs de l'action	Promouvoir la Charte forestière Saumur Val de Loire dans les autres territoires Mutualiser les actions de grandes envergures.
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	Autres Chartes forestières
Public(s) ciblé(s)	Territoires voisins ayant une Charte forestière
Description de l'action	- Rencontrer régulièrement ses voisins pour échanger sur les actions et les retours d'expériences. - Partager les informations entre animateurs.
Calendrier	2024 sur toute la durée de la Charte
Porteur(s) de l'action	CASVL
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	CNPF, PNR Loire Anjou Touraine, Fibois Pays de la Loire.
Partenaire(s) financier(s) identifié(s)	Europe et Région Pays de la Loire Aide aux stratégies locales de développement forestier.
Suivi et évolution possible	Faire évoluer l'action vers un réseau régional

Fiche action 19

F. Animer la Charte forestière	
Action F.4	Rendre acteurs les habitants du territoire dans la Charte forestière
Priorité 2	Temps à passer   Moyens financiers estimés 
Périmètre de l'action	Territoire CASVL
Axes et Enjeux de la Charte	Tous
Objectifs de l'action	Faire vivre la Charte forestière au sein du territoire en responsabilisant les habitants.
Lien avec les politiques locales ou actions en cours	PCAET
Public(s) ciblé(s)	Habitants du territoire
Description de l'action	Développer les sciences participatives. Organiser des événements de découverte de la forêt, du bois et de la filière du territoire.
Échéance de démarrage et durée de l'action	2025 sur toute la durée de la Charte
Porteur(s) de l'action	CASVL
Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)	CNPF, Fransylva, ONF, PNR LAT
Partenaire(s) financier(s) identifié(s)	Europe et Région Pays de la Loire Aide aux stratégies locales de développement forestiers.
Suivi et évolution possible	

Lexique des acronymes

ADEME: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

ASLGF : Association Syndicale Libre de Gestion Forestière

CASVL : Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

CAUE : Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement

CCI: Chambre de Commerce et d'Industrie

CDC: Caisse des Dépôts et Consignations

CDRP: Comité Départemental de Randonnée Pédestre

CIO: Centre d'Information et d'Orientation

CCTOVAL : Communauté de Communes de Touraine Val de Loire

CEN: Conservatoire des Espaces Naturels

CETEF: Centre d'Étude Technique Environnemental et Forestier

CFT : Charte Forestière de Territoire

CFPPA: Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes

CPIE: Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

CNPF : Centre National de la Propriété Forestière

DDT : Direction Départementale des Territoire

DFCI : Défense des forêts contre les incendies

DICRIM: Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

DRAAF: Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

DSF: Département de la Santé de Forêts

ENS: Espaces Naturels Sensibles

EPCI: Établissement Public de Coopération Intercommunale

ESB: École Supérieur du Bois

FEADER: Fond Européen Agricole pour le Développement Rural.

FEDER : Fond Européen de Développement Régional

FFE : Fédération Française d'Équitation

FFCT : Fédération Française de Cyclo Tourisme

FSC : Forest Stewardship Council

GIEEF : Groupement d'intérêt Économique et Environnemental Forestier

IDF: Institut pour le Développement Forestier

INRAE: Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

LEADER: Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

LPO: Ligue de Protection des Oiseaux

MFR: Maison Famille Rurale

OFB: Office Français de la Biodiversité

ONF : Office National des Forêts

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PEFC: Programme de reconnaissance des certifications forestières

PNR LAT : Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

SAFER : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

SCIC: Société coopérative d'intérêt collectif

SDIS: Service Départemental d'Incendies et de Secours

SMBAA: Syndicat Mixte du bassin de l'Authion et de ses Affluents

SPL: Société Publique Locale

SREFOP: Stratégie Régionale Emploi, Formation et Orientation Professionnelle

Tableau des financements identifiés (valables en 2022-2023)

Subventions forestières				
Pour quoi ?		Pour qui ?	Quel montant ?	Par qui ?
Gestion	Mise en place de PSG volontaires	Propriétaires privés (10 à 25 ha, avec cas particuliers)	50% du coût du projet, plafonnement à 1400€ Pour : élaboration du PSG et de l'IBP	Région des Pays de la Loire
	Reboisement par plantations d'essences adaptées au changement climatique	Propriétaires privés	50% du coût du projet Pour : travaux de préparation du terrain (fossés, nettoyage des rémanents, travail du sol) ; fourniture des plants et leur mise en place ; travaux mécaniques et manuels de dégagement des plants entre la réalisation de la plantation et le paiement de subvention (≈ 1 ^{ère} année) ; intervention d'un maître d'œuvre qualifié (maximum 10% du coût total des travaux)	Région des Pays de la Loire, État et Europe (FEADER)
Renouvellement et boisement	Réalisation d'un diagnostic préalable au renouvellement forestier	Propriétaires privés ; propriétaires publics de forêts relevant du régime forestier, à l'exception de l'État	70% des dépenses éligibles (500 €/dossier + 100€/ha concerné) Pour : élaboration du diagnostic préalable au renouvellement forestier	Région des Pays de la Loire
	Renouvellement de peuplements forestiers particuliers (pauvres, scolytés ou vulnérables au changement climatique)	Propriétaires publics et privés	80% du coût de reconstitution de peuplements scolytés 60% du coût d'amélioration de peuplements pauvres et d'adaptation de peuplements vulnérables au changement climatique	État

	Boisement dans les périmètres de protection de captage d'eau	Propriétaires privés et collectivités	50% du coût du projet, plafonnement à 8000 € TTC/ha Pour : mise en place de boisements prévus pour protéger les captages	Agence de l'eau Loire-Bretagne
	Mobilisation du bois	Mise en place de des- sertes forestières	Propriétaires privés	40% du coût du projet Pour : travaux de préparation de l'emprise (dessouchage, mise en forme...) et d'empierrement (fourniture des matériaux, mise en œuvre, compactage...) ; travaux annexes (fossés, busages...) dans la limite du coût plafond des travaux (15 €/m²) ; intervention d'un maître d'œuvre qualifié (maximum 10% du coût total des travaux)
		Renouvellement de peupleraies (Charte Merci le Peuplier)	Populiculteurs	Versement de 2,50 €/plant par les acheteurs de bois aux populiculteurs, si tous sont engagés dans la charte <i>Merci le Peuplier</i> Réduction de 0,30 €/plant dans les pépinières adhérentes à la charte <i>Merci le Peuplier</i>
	Renouvellement de peupleraies	Renouvellement de peupleraies (Pro- gramme Du peuplier pour l'avenir)	Populiculteurs de certaines communes en Pays de la Loire	Versement de 2,50 €/plant (complément de la charte <i>Merci le peuplier</i> donc aide totale d'au moins 5 €/plant)
		Renouvellement de peupleraies (Abonde- ment de la charte Merci le Peuplier)	Populiculteurs des communes non concernées par le programme <i>Du peuplier pour l'avenir</i>	Versement de 2,50 €/plant (complément de la charte <i>Merci le peuplier</i> donc aide totale d'au moins 5 €/plant)

	Fond vert pour l' accélération de la transition écologique l' accélération de la transition écologique et pour l' accélération de la transition écologique dans les territoires.	Prévention des risques d'incendies en forêt.	EPCI, Collectivités territoriales, Établissements publics d'incendie et de secours.	Les actions éligibles sont notamment : • Protection et défense des zones déjà urbanisées contre les incendies • Réduction de la vulnérabilité de constructions et d'équipements nécessaires à la gestion de crise • Aménagement de la forêt aux abords des zones urbanisées • Suivi de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage • Détection précoce des départs de feux, surveillance • Connaissance, information préventive et développement de la culture du risque
--	--	---	---	--

N.B. Attention, certaines subventions nécessitent des conditions particulières d'obtention (surface minimale et possession d'un Document de Gestion Durable notamment), à étudier avant de se lancer dans toute démarche.



UNION EUROPÉENNE

CE PROJET EST CO-FINANÇÉ PAR LA RÉGION
ET LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL.
L'EUROPE INVESTIT POUR LES ZONES RURALES.



RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE



SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAUMUR VAL DE LOIRE - PÔLE BOIS

11, rue du Maréchal Leclerc
49400 Saumur
02.41.40.45.87